

1^{er} décembre 2018

Suite à des interrogations de quelques organisations lors des réunions téléphoniques de vendredi dernier concernant l'appel du 1^{er} décembre, le Bureau confédéral vous communique quelques éléments.

La commission exécutive du 6 novembre a proposé de faire de la journée du 1^{er} décembre 2018 une journée d'action interprofessionnelle sur la précarité et l'exigence de plus de droits pour les privés d'emploi.

Les revendications des salariés privés d'emploi sont celles de tous les travailleurs. 6 millions de privés d'emploi et plus de 11 millions de travailleurs sont maintenus dans la précarité. Ces chiffres augmentent chaque jour. Les attaques contre le monde du travail font rage : casse du Code du travail, licenciements et plans sociaux massifs, casse de nos industries et de nos services publics...

Il y a donc urgence à se mobiliser, à faire entendre nos revendications, notamment pour une Sécurité sociale professionnelle qui garantisse le droit au travail et un revenu de remplacement pour tous les travailleurs.

C'est le sens de la décision prise par la Commission exécutive confédérale, confirmée par le CCN.

La CEC du 20 novembre après analyse de la situation dans le pays et notamment de l'exaspération et de la colère exprimée dans la mobilisation des « gilets jaunes » a rendu publique une déclaration appelant le monde du travail à se saisir du 1^{er} décembre dans des initiatives qui peuvent être proposées dans les territoires partout où cela est possible.

La volonté de la CGT est de réussir la manifestation nationale des salariés privés d'emploi et des précaires tout en favorisant, dans un maximum de lieux, les échanges avec les salariés participant à la mobilisation des gilets jaunes dès lors que la configuration le permet. Ceci devant nous permettre de faire connaître les propositions de la CGT sur l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, sur la revalorisation du SMIC à 1800 euros mais aussi pour une fiscalité plus juste, permettant le financement des biens communs, notamment.

Plus largement, toutes les initiatives dans la période doivent être mises à profit pour faire connaître l'expression de la CGT, inviter les salariés à prendre leurs affaires en main, à se syndiquer et à se mobiliser pour les salaires, l'emploi et toutes les revendications spécifiques à chaque entreprise.

De la même manière, le 14 décembre prochain, jour de la CNNC sur le SMIC, le Bureau confédéral propose de créer les conditions pour généraliser partout où la CGT est implantée et plus largement quand on le peut, des actions, arrêts de travail, motion pour exiger l'augmentation du SMIC et l'ouverture de négociations sur les grilles indiciaires et de qualifications.

Dans le même temps la pétition servant de base au déploiement de la CGT vers les salariés doit être généralisée dans toutes nos bases pour préparer la journée de 24h de grève généralisée de début d'année 2019.